

Fin de journée :

Les enfants ne pourront être repris que dans l'enceinte du lieu d'accueil de loisirs (ou au lieu de transport), par le responsable légal ou

par une personne autorisée par le responsable légal. Si l'enfant repart seul, le responsable légal devra remplir une autorisation écrite. En cas de

jugement concernant la garde de l'enfant, veuillez nous fournir une photocopie de celui-ci pour assurer au mieux la sécurité de l'enfant. Les

parents ne doivent pas laisser d'objet de valeur ou de bijoux à leurs enfants, en cas de perte ou de vol l'ALSH de la CCTSO décline toute responsabilité.

4. Hygiène – Santé :

Le responsable se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène, ou présentant des symptômes

de maladie à son arrivée. L'ALSH ne peut accueillir les enfants souffrant d'une maladie contagieuse. Doit être signalée, dans les plus brefs délais,

toute maladie contagieuse se déclarant sur un enfant ayant fréquenté l'ALSH. Pour tout autre problème de santé et uniquement à la demande du

responsable légal, les traitements en cours pourront être donnés par le responsable ou l'animateur, en accord avec le responsable, seulement en

présence de l'ordonnance expliquant le protocole de prise des médicaments. Le responsable légal remettra les médicaments dans leurs boîtes

d'origines avec la notice, le nom et prénom de l'enfant inscrit sur celle ci au responsable de la structure. En cas de problèmes de parasites

(poux, lentes...) la famille doit en informer l'équipe d'animation. En cas d'urgence (maladie, accident, blessure...), le responsable contactera les

pompiers pour une prise en charge, le responsable légal en est immédiatement informé, c'est pourquoi il est important de fournir des coordonnées

téléphoniques à jour et être joignable pendant les horaires de l'accueil de loisirs.

5. Trousseau :

Il est conseillé de prévoir des vêtements peu fragiles, le Centre de Loisirs déclinant toute responsabilité en cas de détérioration. Nous vous

demandons de marquer les vêtements, car chaque année des vêtements ne sont pas réclamés. Pour le respect des autres, il est demandé de

ne pas apporter de jouets, si un enfant se présentait avec un jouet celui-ci serait rendu au parent. Il est interdit de donner des sucreries.

7. Respect :

L'enfant doit faire preuve de respect envers : Les animateurs, les autres personnes, et le matériel.

Lors des activités le rangement et le nettoyage se fait avec les enfants.

En cas de détérioration de matériel volontaire une indemnité sera réclamée aux parents.

Sur le conseil du Ministère de la Jeunesse et des Sports, un règlement sur les règles de vie sera établi et mis en place par les enfants.

Les parents désireux de participer à certaines actions peuvent prendre contact avec le responsable.

L'équipe d'animation reste à la disposition des familles pour tout renseignement afin de répondre au mieux à leurs demandes.

Si des problèmes sont rencontrés lors du séjour, veuillez prendre contact avec Monsieur Patrick BRASSEUR, Directeur de l'accueil de loisirs.

Je soussigné(e) Mme / M.

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs et en accepte les termes.

Date :

Signature du / des responsable(s) légal(aux)

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Dossier d'inscription

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



Cadre réservé à l'administration

Date de remise du dossier : Validé par l'adminis. le :

GUISE

ETREUX

MARLY-GOMONT

OISY

Semaine(s) d'accueil souhaitée(s) :

Journée(s) d'accueil souhaitée(s) :

Avec repas (entourer la bonne réponse) : OUI NON

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Responsables légaux N° allocataire :

PÈRE :

NOM et Prénom : Tél :

Profession :Lieu de travail :

Adresse personnelle :

MÈRE :

NOM et Prénom : Tél :

Profession :Lieu de travail :

Adresse personnelle :

AUTRE :

NOM et Prénom :Qualité :

Adresse : Tél :

AUTORISATIONS DE SORTIE (cocher la bonne réponse)

Mon enfant revient avec l'un des deux parents J'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile familial

J'autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant :